

## COMMUNE DE BAILLY-ROMAINVILLIERS APPEL À CANDIDATURES

### NOMINATION DES MEMBRES EXTÉRIEURS DU CCAS

À la suite des élections municipales, la commune de Bailly-Romainvilliers procède à la désignation des membres extérieurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et lance un appel à candidatures.

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (articles L.123-6 et R.123-11), le Conseil d'Administration du CCAS comprend, outre le président (le Maire) et les membres élus par le Conseil municipal, des membres nommés par le Maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Parmi ces membres nommés, doivent figurer des représentants des catégories suivantes :

- Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Associations de personnes âgées et de retraités,
- Associations de personnes handicapées,
- Associations familiales, désignées sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

#### Objet de l'appel

Les associations relevant de ces catégories sont invitées à proposer un représentant susceptible de siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

#### Conditions de recevabilité des candidatures

Les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, l'association devant avoir son siège dans le département,
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune,
- Ne faisant pas partie des fournisseurs de biens ou services du CCAS et n'entretenant aucune relation de prestation avec le CCAS,
- Non membres du Conseil municipal.

#### Modalités de dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être adressées **avant le 11 avril 2026** :

- Par courriel : **ccas@bailly-romainvilliers.fr**
- Ou par courrier :

**Madame la Présidente du CCAS**

CCAS de Bailly-Romainvilliers

51 rue de Paris

77700 Bailly-Romainvilliers

#### Durée de l'appel

Du 28 mars 2026 au 11 avril 2026 (15 jours).

Fait à Bailly-Romainvilliers,  
Le Maire et Présidente du CCAS,

